

Relations de défense

aux fonds centraux d'aide au développement (PNUD, UNICEF), lesquels ont reçu ensemble environ 28 millions de dollars, ainsi qu'au Programme alimentaire mondial, qui en a reçu 99 millions (10 millions en espèces et 89 millions en céréales vivrières). Si le Canada concentre plutôt son aide dans ces institutions onusiennes, c'est qu'il est l'un des principaux producteurs alimentaires du monde et préfère en principe acheminer son aide par des fonds de développement généraux plutôt que par les divers fonds que constituent de temps à autre l'ONU et ses institutions spécialisées à des fins particulières. Enfin, des contributions de moindre importance, en espèces et en nature, sont allées à des programmes de secours aux réfugiés, aux victimes de l'*apartheid*, aux victimes de catastrophes naturelles et à toute autre forme d'aide humanitaire qui répondait à des besoins urgents de la communauté internationale.

OTAN

Le Canada est l'un des douze premiers signataires du Traité de l'Atlantique Nord. A l'instar d'autres membres de l'Alliance atlantique, les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont tous soutenu que la sécurité du Canada demeure liée à celle de l'Europe et des États-Unis. Le Canada, partisan de la sécurité collective, reste convaincu de l'importance du rôle politique que joue l'OTAN en cherchant par la négociation, la conciliation et le règlement des différends à réduire et par la suite éliminer les facteurs pouvant engendrer des conflits entre l'Est et l'Ouest. Ces idées ont été développées de façon assez détaillée, en 1970, dans un document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens* et, en 1971, dans le Livre blanc sur la défense.

En mai 1975, au cours d'une visite effectuée à Bruxelles à l'occasion d'une rencontre au sommet des chefs de gouvernement des États membres, le premier ministre a renouvelé l'engagement du Canada envers l'OTAN. Il a rappelé que le Canada souscrivait entièrement au principe de la sécurité collective et maintenait son appui à l'OTAN, et il s'est engagé, par exemple, à assurer une contribution canadienne appréciable à la défense de l'Organisation.

Le gouvernement allait concrétiser l'engagement pris par M. Trudeau en prenant une série de décisions à la suite d'une révision approfondie de l'organisation de la défense du Canada. En novembre 1975, il annonçait que les dépenses d'investissement au titre de la défense seraient augmentées, en termes réels, de 12 p. cent par année au cours des cinq années à venir, jusqu'à ce qu'elles totalisent au moins 20 p. cent du budget total de la défense. Il accordait en outre son approbation de principe au remplacement de certaines armes et pièces d'équipement périmées des forces armées. C'est en conformité avec cette décision qu'ont été conclues en 1976 des ententes portant sur l'achat d'un nouvel avion patrouilleur à long rayon d'action, le CP140 *Aurora*, et d'un nouveau char de combat destiné aux forces canadiennes stationnées en Allemagne, le *Léopard I*.